

La Nation Française

Hébdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

19 décembre 2022 - 1 €

N° 10

Corruption

Le Qatar est un État de superficie et de démographie faibles. Mais il recèle des gisements de pétrole et de gaz, et donc de dollars, considérables. C'est un peu comme s'il avait gagné au loto. Que faire de tout cet argent ? Construire des tours et transformer Doha en une nouvelle Babel, investir dans le monde occidental pour se prémunir contre un revirement de fortune, s'acheter la coupe du monde de football pour promouvoir une image modernisée d'un pays qui est le siège d'une version particulièrement rigoriste de l'islam...

Cela a été fait et on ne peut le reprocher aux dirigeants de ce pays. Sauf que cet islam wahhabite (le même qu'en Arabie saoudite) est aussi une arme de destruction de nos démocraties, en promouvant, à coups de milliards, un islam politique partout dans le monde et notamment en Afrique et en Europe, où fleurissent mosquées intégristes et associations subventionnées par le Qatar. Nos institutions politiques, nationales et européennes, qui ont le devoir d'intégrer les nombreuses populations immigrées musulmanes implantées chez nous, ne peuvent laisser prospérer ces ferments de guerre civile.

C'est ce que la police fédérale belge, dans un pays confronté à un grave problème de communautarismes musulmans, a enfin osé faire. Il semble que sa méthode d'investigation



ait été d'une simplicité remarquable. Il lui a suffi de consulter les dernières déclarations publiques outrageusement favorables au Qatar, pour cibler certaines personnalités européennes, chez qui une perquisition a permis de découvrir des valises de billets de banque.

Vice-présidente grecque du Parlement européen, l'ancienne présentatrice de télévision Eva Kaili, a beau déclarer qu'elle ne sait rien de l'origine des billets trouvés dans son appartement bruxellois, c'est bien elle qui a fait récemment un discours à la gloire des « évolutions favorables » du Qatar.

L'Union européenne a institutionnalisé le lobbying. Mais sur cette base légale, déjà discutable, se greffe tout un jeu de corruption dont on avait le pressentiment, mais dont on peut désormais espérer une mise en lumière salvatrice.

Frédéric Aimard



Heureuse défaite

Lors de la finale du 18 décembre à Doha, l'équipe de France de Mbappé, Giroud, Griezmann a amplement démontré sa valeur athlétique, technique et humaine, magnifiquement coachée par Didier Deschamps. 29 millions de téléspectateurs ont regardé la séance de tirs au but sur TF1 – les partisans du boycott en sont pour leurs frais – et la victoire finale de l'équipe d'Argentine de Messi, qui décroche ainsi sa troisième étoile.

Sommes-nous déçus ? Un peu. Notamment pour avoir vécu la fête de 1998 comme une pause dans la guerre civile permanente qui mine la France. Mais justement, cela n'avait été qu'une pause. Les Français étaient vite retournés à leurs mécontentements, divisions, rancœurs...

Manifestement les Argentins avaient plus besoin

que nous d'une victoire et sauront la fêter plus longtemps dans un climat de crise économique infiniment plus grave que le nôtre. Alors réjouissons-nous du baume au cœur ainsi apporté à nos amis argentins dans ce climat de communion que, malgré tout ce qu'on peut dire et penser, développe de plus en plus dans le monde le sacro-saint football.

Et en particulier réjouissons-nous pour le bon pape François (1), Argentin et amateur de Foot, qui n'a pas trop d'occasions de se réjouir ces temps derniers...

F. A.

(1) Regardez absolument l'émission religieuse d'Aymeric Pourbaix *En quête d'Esprit* sur CNews, du 18 décembre, avec Arnaud Bouthéon, Guillaume Warmuz, le frère Rémi Gagnard... Elle explique bien les rapports du foot et du catholicisme, à travers, notamment, une présentation du rôle des patronages dans le développement du foot et réciproquement... www.cnews.fr/les-replays/enquete-d-esprit.

■ **Justice** : Le député LFI du Nord Adrien Quatennens a été condamné, le 13 décembre par un juge de Lille, à 4 mois de prison avec sursis pour violences conjugales et à 2000 euros de dommages et intérêts, dans le cadre d'une procédure avec reconnaissance préalable de culpabilité.

■ **Incendie** : L'incendie d'un immeuble de sept étages à Vaulx-en-Velin (Rhône) le 16 décembre autour de 3 heures du matin a fait 10 morts (dont 4 enfants).

■ **Nucléaire** : La mise en service de l'EPR de Flamanville (Manche) a encore été repoussée de 6 mois et celui-ci sera peut-être opérationnel à la mi-2024. Quant au réacteur n° 1 de Flamanville et celui de Penly (Seine-Martime), le remplacement de leur générateur de vapeur et la réparation des circuits corrodés ne seront pas terminés fin décembre, et on prévoit une remise en service autour du 19 janvier.

■ **Santé** : Le ministre de la Santé, François Braun, a annoncé le 18 décembre la généralisation du traitement innovant Kafrio pour tous les enfants de 6 à 16 ans atteints de mucoviscidose (environ 700 malades).

■ **Chanson** : Jean-Paul Corbier, chanteur du groupe Tri Yann, est mort le 16 décembre à l'âge de 74 ans.

Si vous souhaitez que *La Nation Française* puisse poursuivre sa route dans de bonnes conditions, il faudrait lui trouver encore une bonne centaine d'abonnés. Abonnement un an, 47 numéros = 20 euros à l'ordre de Spfc-Acip, 60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson.

Sommaire : Page 1 : Corruption. – Heureuse défaite. P. 2 : Patriotisme du ballon rond. – Milliards perdus. – Misères de l'hiver. P. 3 : Contourner la représentation nationale. – Divorce. P. 4 Lectures. P. 6 : Théâtre « Lennon et McCartney » ; « Le Songe et la Douceur ». P. 7 : Cinéma « Le parfum vert ». – Courrier des lecteurs. p. 8 : Environnement : Un paradoxe abyssal.

Patriotisme du ballon rond

La finale de la Coupe a montré l'existence d'un patriotisme du ballon rond. Porté à un niveau très élevé par la présence du président de la République à Doha (pour quelque 500 000 euros et 480 tonnes d'équivalent CO2), il n'en apparaît pas moins comme résiduel. Malheureusement, en effet, il semble ne plus s'exercer que dans le sport. L'amour du pays n'étant plus promu et l'enseignement de son histoire n'étant plus assuré, il est devenu ringard alors qu'il s'exprime de manière aussi naturelle que joyeuse ailleurs dans le monde, les grandes compétitions s'effectuant toujours dans le cadre des nations (il est vrai que les achats de joueurs à travers la planète ont quelque peu faussé le jeu).

Mais le patriotisme du ballon rond relève aussi de l'ersatz. Ce que nous avons vu sur les écrans de télévision se situait en réalité aux limites d'un lointain désert où seuls quelques dizaines de milliers de supporters avaient pu se rendre. On est ainsi entré dans le domaine du rêve, sinon même de l'illusion, avec des performances sublimes par les écrans. On est donc passé dans le domaine de l'imaginaire, ce nouveau paradis artificiel constituant la version cathodique des Mille et une nuits. Où se situent, dans ces conditions, la volonté individuelle et l'effort collectif visant le bien commun ?

Le patriotisme devrait pousser à faire face aux véritables enjeux nationaux que sont la crise économique, les difficultés sanitaires, les insuffisances hospitalières,

l'approvisionnement énergétique, la dégradation du niveau de vie, la corruption, les scandales et la pensée unique. La communion de la nation avec son équipe de football aurait pu fournir l'occasion de se ressaisir. Mais on préfère faire la fête – sauf lorsqu'on perd – pour oublier tout ce qui ne va pas. Du coup, cette parenthèse, vite abrégée dimanche soir, dans une actualité aussi grave qu'incertaine fait penser à la vaine tentative d'arrêter le cours des choses : « *Encore un instant, Monsieur le bourreau...* »

Précy

Milliards perdus

Chaque année, le travail dissimulé fait perdre plus de six milliards à la Sécurité sociale. Les coupables sont sous nos yeux.

À nouveau, la Cour des comptes s'inquiète du déficit de la Sécurité sociale. Le fameux "trou" ne résulte pas de la trop grande générosité de la protection sociale, comme certains l'affirment depuis quarante ans, mais de la faiblesse de l'activité économique – plus il y a de chômeurs, moins il y a de cotisations – et des fraudes qui amputent sérieusement le budget de la Sécurité sociale.

Les rapports sur la "fraude à la Sécu" pointent régulièrement le travail dissimulé. On travaille "au noir" ou "au black" dans plusieurs cas : quand le patron ne signe pas de contrat de travail ; quand il ne donne pas de bulletin de paie ou qu'il indique sur celui-ci un nombre d'heures inférieures à celles qui sont réellement effectuées. Le patron peut aussi « oublier » de déclarer des salaires et des cotisations sociales aux

organismes chargés de les recouvrer.

Chaque année, ce travail dissimulé coûte à la Sécurité sociale au moins six milliards d'euros mais certaines estimations portent à huit milliards le montant de la fraude annuelle. Principaux responsables de cette fraude massive : les plateformes qui emploient des livreurs à domiciles ou des chauffeurs de taxis, et qui omettent de déclarer entre 43 et 58 % des travailleurs qu'ils emploient. Les entreprises du bâtiment ainsi que les hôteliers et les restaurateurs sont les principaux secteurs où la fraude est largement pratiquée.

Il est illusoire de prétendre récupérer la totalité des sommes volées mais les services de répression des fraudes ne sont pas inactifs. En septembre 2022, la plateforme de livraison Deliveroo a été condamnée à verser à l'Urssaf 9,7 millions d'euros. Motif ? Deliveroo n'avait pas déclaré normalement 2 286 emplois de livreurs dans la région parisienne entre avril 2015 et septembre 2016.

La dissimulation de travail expose à de lourdes peines : entre trois et cinq années de prison, assorties de fortes amendes. Pourtant, les fraudeurs ne semblent guère découragés.

Claudine Uzerche

Misères de l'hiver

Aznavor chantait que la misère semblait moins pénible au soleil. On est tenté de le croire alors que le thermomètre est en dessous de zéro. À Paris, on voit des quêteurs professionnels, à même le trottoir, sous une pauvre couverture, à tous les coins de rue les plus venteux. Ils ont été déposés là,

tôt le matin, par une mafia contre laquelle la police et la justice sont impuissantes ou, peut-être, à force, indifférentes. Il paraît que plus il fait froid et plus l'affaire est rentable (pas pour le quêteur lui-même).

Au bas des escaliers du métro, on découvre des literies improvisées. Plus on se déplace vers le nord de la capitale et plus le nombre des solliciteurs glacés, des abandonnés, des épaves humaines ravagées par l'alcool ou la drogue, se multiplie. Autour de la station Rosa-Park du RER D par exemple, avec ses vastes portiques sous les voies de chemins de fer. Sans parler de l'enfer des camps de tentes de plastique à la Porte de la Chapelle ni des zones fluctuantes soumises au trafic du crack qui ne connaît point de saison au grand dam des riverains...

Les villes de province connaissent pareillement leurs concentrations de fantômes d'humanité, que les grands froids rendent plus pathétiques. Et que dire des frontières? Des dizaines de milliers de clandestins – également pris en main par des mafias impitoyables – tentent de passer les montagnes enneigées ou la Manche en plein hiver, ce qui accroît les risques d'accidents mortels.

Ce n'est pas l'Ukraine certes mais, au moins les Ukrainiens savent pourquoi ils souffrent et peuvent espérer une victoire collective galvanisante.

Chez nous, le « général Hiver » prélève son butin sans aucune promesse stratégique. L'activisme généreux de quelques-uns n'y suffira jamais, surtout s'il est teinté de partis pris idéologiques contreproductifs, comme cela arrive, trop

souvent. Encore que le pape Pie XI a justement dit que « *la politique est la forme la plus haute de la charité* ». Pauvre politique!

F. A.

Contourner la représentation nationale

La deuxième session plénière du Conseil national de la Refondation s'est tenue le 12 décembre à l'Élysée. Celui-ci, on le sait, se veut « une nouvelle méthode de concertation et de transformation pour répondre au défi des grandes transitions écologiques, démographiques, numériques auxquelles notre pays est confronté ». Selon le président de la République, « cette nouvelle démarche était aussi l'expression d'une attente démocratique des Français, qui souhaitent être davantage associés à la conduite de l'action publique ».

Cette nouvelle institution est donc venue grossir la liste des comités Théodule. Certes, on leur a fait subir une cure d'amaigrissement puisque, au cœur des critiques sur la complexité administrative, ces commissions consultatives et délibératives sont passées, entre 2012 et 2021, de 668 à 317. On peut pourtant se demander à quoi sert réellement cette curieuse aristocratie démocratique. Certes, elles doivent organiser des « points d'étape » destinés à faire mûrir une réflexion en vue de la mise en œuvre d'actions concrètes. Ainsi, les partenaires consultés pourraient s'accorder après avoir joué le jeu du débat démocratique. Le problème réside dans le fait que, aux yeux de la plupart des oppo-

sitions et des organisations professionnelles, il n'est aucunement besoin de cet « objet démocratique non identifié » alors qu'existent déjà un Parlement avec deux Chambres ainsi qu'un Conseil, économique, social et environnemental, sans oublier toutes les structures de concertation professionnelles et administratives.

Certains pensent que le président de la République s'efforce de discréditer tout ce qui pourrait lui opposer une contradiction, par exemple en affirmant que les parlementaires montreraient un « corporatisme de la représentation ». Or, l'article 3 de la Constitution prévoit que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ». Mais la crise des Gilets jaunes et les mesures d'exception mises en place avec l'apparition de la Covid-19 ont montré que l'expression d'un mécontentement ou même simplement d'un questionnement plaisaient fort peu au pouvoir. Celui-ci les a donc noyés dans les interminables discussions du Grand Débat national et la mise au pas des voix dissidentes, quitte à renvoyer chez eux sans salaire 15000 agents hospitaliers non vaccinés.

En fait, on peut se demander si, fort de son agilité intellectuelle et de ses connaissances théoriques — il n'a jamais exercé de mandat électif ni dirigé d'entreprise —, le chef de l'État ne considère pas comme superfétatoires les interventions, délibérations, réflexions et décisions des autres corps de la République. Craignant manifestement des référendums qu'il n'aurait pas mis en place, il reste dans une position de défiance à

l'égard du peuple auquel il lâche de temps à autre quelques avantages et qu'il croit unanimement engagé dans son approche sociétale progressiste.

Jean-Gabriel Delacour

Incendie

Dans leurs maisons à pans de bois, serrées les unes contre les autres, nos ancêtres des cités médiévales vivaient dans la terreur de l'incendie. Mais dans leur société homogène, de fortes disciplines communautaires, ou la solidarité entre les générations, permettaient de limiter les dégâts, avec les moyens de l'époque.

Tel n'est pas totalement le cas dans notre société, où les risques d'incendie sont multipliés en ces temps de froidure. Dans une grande barre d'immeubles, surtout en copropriété, on sait bien qu'un nombre infime d'occupants a fait faire l'inspection annuelle de son chauffe-eau à gaz. On sait bien que les travaux de mise aux normes, notamment électriques, même subventionnés par l'État, ne peuvent pas suffire tant ce genre de constructions présente de défauts de conception, tant l'entretien régulier et sérieux est difficile, ne serait-ce que faute d'une main-d'œuvre formée en nombre suffisant.

Et il paraît que les ventes de chauffages d'appoint au pétrole ont beaucoup augmenté cette année, sans doute dans l'espoir d'échapper aux augmentations de tarifs de gaz et d'électricité. On imagine avec quels risques! Indiscipline, oui mais la faute à qui?

L'enquête policière dira si l'incendie, parti du rez-de-chaussée d'un immeuble de sept étages à Vaulx-en-

Velin, dans la nuit du 15 au 16 décembre, qui a fait dix morts dont quatre enfants, qui a blessés 24 autres personnes (dont 4 gravement) et en a chassé une centaine de leur domicile, a pour origine une imprudence, une faute, voire un acte de malveillance ou un crime.

On a entendu, à la radio, divers témoignages recueillis dans le quartier, faisant état d'un point de trafic de drogue, peut-être dans cet appartement du rez-de-chaussée de l'immeuble incendié ? Un squat ? L'enquête le dira. Mais d'ores et déjà on peut être quasi certain qu'il y a eu quelque chose qui a favorisé ce drame et qui met en cause l'organisation de notre société. Ce ne sont pas les pompiers, qui sont intervenus très vite avec le matériel adéquat, ni les voisins, qui ont fait preuve de beaucoup de charité, qu'on mettra en cause. Bien au contraire. Mais on a entendu que la colère était le sentiment dominant des voisins. On saura dans peu de temps quel nom il faudra donner, dans ce « fait divers » à la « fatalité ».

F.A.

Divorce

Dieu jugea qu'il était mauvais pour l'homme de vivre seul et lui donna une compagne : la chair de sa chair. Avec un mode d'emploi très simple pour vivre heureux. Mais le jeune couple ne s'en contenta pas et voulut savoir par lui-même ce qui était bien et ce qui était mal. Imprudence mortelle, dont Adam rejeta la faute sur Ève. Ils ne divorcèrent pas pour autant. À l'époque ça ne se faisait pas.

Aujourd'hui les couples qui restent ensemble tendent

à devenir minoritaires. La règle du « Qui se ressemble, s'assemble » n'est pas une garantie de durée. Des couples improbables tiennent parfois beaucoup mieux. Et pour certains, la scène de ménage, si possible régulière, voire devant un public désolé, semble constituer le sel indispensable de la vie commune. Il y a des femmes battues, et des hommes battus également, ce dont on parle beaucoup moins. Cela ne préjuge pas de la durabilité de la relation, mais c'est pénible pour tout le monde. Les parents boivent, les enfants trinquent.

Ainsi Adrien Quatennens gifla-t-il sa femme. Et celle-ci se sentit-elle harcelée par une série de SMS qu'il lui envoya dans le cadre de leur séparation... La vengeance est un plat qui se mange froid. Céline a littéralement pulvérisé tout ce qui fait la vie de son ex-mari, à savoir le combat politique. Le voici condamné en justice à une peine certes apparemment modeste – ce n'est pas à nous d'en juger car nous n'avons pas eu les pièces du dossier en main – mais qui le met en porte-à-faux vis-à-vis de son parti. À La France Insoumise, on ne rigole pas avec les élus condamnés. Ils doivent démissionner. Enfin... quand ils sont de l'autre bord. On a dépassé toute décence dans une affaire aussi malheureuse qu'ordinaire.

Adrien souffre. Comme presque tous les hommes séparés, son droit de visite à son enfant est bafoué. Il se défend très mal, avec toute la vindicte et la bêtise d'un mâle blessé dans son honneur, toute la sottise d'un militant politique à l'idéologie victimaire.

Céline souffre. L'affaire

est probablement allée plus loin qu'elle ne le souhaitait. Une affaire d'État si les gens de LFI avaient vocation à gouverner, ce qu'à Dieu ne plaise... Tout cela ne servira de leçon à personne. Détournons les yeux. Ça vaudra mieux.

F.A.

Noël croate

Non qu'il ait manqué la coupe du monde de football, finissant troisième, mais parce que le 1er janvier 2023, la Croatie entre à la fois dans la zone Euro et dans la zone Schengen.

L'Union européenne, dans les Balkans, marche sur les traces de l'Empire d'Autriche-Hongrie. Désormais ses frontières au sud coïncident. Entrée dans l'Union le 1er juillet 2013, la Croatie s'est comportée en bonne élève. Depuis 2016, elle est dirigée par un Premier ministre qui, ancien diplomate à Paris et ancien député européen, a su donner des gages à Bruxelles tout en incarnant le camp nationaliste du HDZ, membre du Parti Populaire européen (PPE) à l'assemblée de Strasbourg au centre-droit. La Croatie n'est pas alignée sur ses voisins eurosceptiques hongrois ou slovène. Partenaire mineur de la fédération bosno-croate au sein de la Bosnie-Herzégovine, Zagreb a pris ses distances avec les nationalistes et avait presque réussi à convaincre les internationaux de lui réserver une présidence à parts égales avec les Serbes et les Bosniaques. Les élections en Bosnie le 2 octobre s'étant déroulées sans accroch, Bruxelles a pu récompenser d'une part Zagreb, d'autre part Sarajevo admis au statut de candidat officiel à l'UE, rejoignant les quatre

autres républiques balkaniques (Serbie, Monténégro, Macédoine du Nord et Albanie). Belgrade ne sera pas oublié pour son rôle modérateur tant sur la république serbe de Bosnie que sur l'Ukraine.

La Croatie devient ainsi le 27^e État Schengen, dont 23 de l'UE (Roumanie et Bulgarie ayant été retoquées), et le 20^e État membre de l'Eurozone. Le tourisme devrait connaître un nouveau bond. En 2019, plus de vingt millions avaient visité ce pays dont la population plafonne à quatre millions d'habitants. Les Français qui sont nombreux à se rendre sur les côtes et les îles illyriennes et dalmates bénéficieront des nouvelles facilités de voyage et de monnaie.

La vocation méditerranéenne du pays devrait l'emporter définitivement sur le sentiment de plus en plus diffus d'appartenance à un sombre Balkan repoussé dans les montagnes. La Croatie se veut le successeur de Venise. La Slovénie et la Bosnie sont dépourvus d'accès à la mer. La Croatie retrouve sa vocation maritime, débouché naturel de la Serbie et de la Hongrie enclavées.

Mais peut-on se désintéresser de la Bosnie ? Le superbe film *Corsage*, actuellement sur les écrans, nous fait voir une Sissi impératrice, quadragénaire, l'année où François-Joseph prend le contrôle de Sarajevo, en 1878. À peine quelques bribes suffisent à suggérer la désapprobation d'Élisabeth et l'entêtement de l'Empereur. L'épilogue du film est une manière d'indiquer que le salut est dans la mer.

Dominique Decherf

Suggestions cadeaux de fin d'année

par Catherine PAUCHET

■ **Foot** : La France l'a emporté contre le Maroc 2-0 le 14 décembre en demi-finale mais elle a perdu face à l'Argentine 3-3, puis 2 tirs au but contre 4 le 18 décembre en finale.

■ **Cryptomonnaies** : L'ancien patron de la plateforme FTX, Sam Bankman-Fried, a été arrêté aux Bahamas le 13 décembre.

■ **Turquie** : Le maire d'opposition d'Istanbul, Ekrem Imamoglu, 52 ans, potentiel candidat à la prochaine élection présidentielle, a été condamné le 14 décembre pour « insulte aux autorités » à 2 ans et 7 mois de prison.

■ **Industrie** : À la suite d'une plainte de l'intersyndicale de General Electric à propos des pratiques fiscales de leur employeur (bénéfices détournés vers la Suisse et le Delaware), le Parquet national financier a diligencé une perquisition à Belfort le 15 décembre.

■ **Tunisie** : Les élections législatives organisées par le président Kais Saïed le 17 décembre ont été boycottées par 92 % des électeurs inscrits. Le processus de réforme constitutionnel perd ainsi toute légitimité populaire.

■ **Maghreb** : Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin s'est rendu au Maroc et en Algérie. Il a annoncé un assouplissement de la politique des visas.

■ **Qatar** : Après les révélations sur la corruption par le Qatar de plusieurs députés européens, les représentants de cet État se sont vu interdire l'accès aux bâtiments de l'Union européenne à Bruxelles. Mais le Qatar a mis en garde, le 18 décembre, la Belgique, en faisant peser une menace voilée sur les approvisionnements en gaz.

■ **Ukraine** : Les Russes ont réussi une percée dans le Donbass à Bakhmout les 16 et 17 décembre, grâce à la supériorité de leur artillerie, mais les Ukrainiens tiennent encore des immeubles détruits et gardent une certaine supériorité dans l'usage des drones. ■



ROMAN GRAPHIQUE

L'appel du grand froid

Inspiré d'un personnage réel, le récit de Simon Hureau nous transporte là où naissent les glaces : au Groenland. Max, dix-huit ans, aurait pu être médecin des armées mais la lecture d'un livre qui le bouleverse va décider de son avenir : il sera chasseur arctique.

Depuis trente ans, il habite Tiniteqilaq, un village de quatre-vingts habitants, où il a fondé une famille. Il sait chasser et pêcher. Il a appris la langue locale pour devenir instituteur. Avec détermination, il enseigne aux jeunes Inuits tentés par la vie moderne, les techniques ancestrales afin qu'ils se rappellent leurs racines. Un roman graphique aux illustrations de toute beauté.

« Sermilik. Là où naissent les glaces », Simon Hureau, Dargaud, 208 p., 38,30 €.

ROMAN

Un petit café tokyoïte

Près de la gare principale de Tokyo, au fond d'une ruelle étroite, il existe un

café étrange : le *Funiculi funicula*. Seule une pancarte indique sa présence au sous-sol. Gôtarô Chiba y vient pour savourer une tasse bien chaude mais surtout pour remonter le temps. Il désire retrouver un ami, décédé il y a vingt ans, dont il a élevé la fille. D'autres clients recherchent un amour de jeunesse ou souhaitent revoir un être cher à qui ils n'ont pu dire adieu. L'expérience terminée, chacun rentre chez soi, le cœur content... ou pas. Empreint de nostalgie et de tendresse, le roman de Toshikazu Kawaguchi est une ode à la vie qu'il faut goûter par petites gorgées.

« Le café du temps retrouvé », Toshikazu Kawaguchi, Albin Michel, 222 p., 18,90 €.

BEAU LIVRE

Au bonheur de la table

Voici le « *Livre des joues rouges et des assiettes à saucer* » qui ravira les gourmands. Petit-fils de boucher-charcutier, Stéphane Reynaud a dirigé plusieurs restaurants dont le dernier a été élu meilleur bistro de Paris en 2020,

c'est dire si l'on s'y régale !

Carte des entrées, plat du jour, cave à fromages, vitrine des desserts... il nous propose des recettes appétissantes mises en valeur par les photos. Un beau livre, grand format, qui met l'eau à la bouche.

« Bistrotier », Stéphane Reynaud (recettes), Marie-Pierre Morel (photographies), éditions du Chêne, 478 p., 39,90 €.

REVUE

Johnny
entre dans la légende

Cinq ans déjà que Johnny Hallyday nous a quittés mais il reste bien vivant dans le cœur de tous ses fans. Le trimestriel *Légende* lui consacre un numéro spécial qui retrace sa longue carrière, de ses débuts dans les années 1960 à l'hommage national qui lui est rendu sur les Champs-Élysées. Nathalie Bayle, Marie Nimier, Daniel Rondeau, Patrice Leconte, Anthony Martin... racontent « leur » Johnny. Une belle revue collector, très grand format, illustrée de nombreuses photos inédites.

« Johnny », *Légende* n°10, 20 €. En kiosque et en librairie.

Lennon et McCartney

Songe à la Douceur

Derrière Lennon et McCartney, l'ossature des Beatles, il y a John et Paul, les hommes. Et Yoko. Germain Récamier imagine leurs retrouvailles, leurs projets, leurs rancœurs, derrière la légende, il y avait deux hommes. Et une femme.

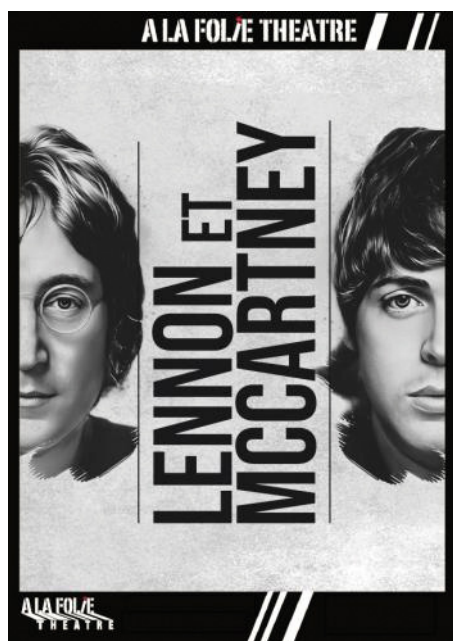
Sur la scène, dans le mobilier un peu cheap d'un appartement new-yorkais, une guitare, un clavier, un téléphone aux couleurs de la Grande Bretagne. Le téléphone sonne. Oui ? Eh, ma chérie... Alors, comment ça se passe ?

On est chez John Lennon, le 27 novembre 1980, qui prépare la dinde pour Thanksgiving, Sean est à l'école. L'interphone sonne, c'est Paul McCartney, venu sans s'annoncer. Sur la table, le sujet qui les travaille tous les deux : pourraient-ils travailler ensemble ?

La pièce nous emmène dans l'intimité de Lennon et McCartney. L'un se complait dans la banalité, l'autre est un faiseur, chacun est jaloux de l'autre. Pourquoi pas ? C'est une parfaite illustration de ce qu'écrivait Montaigne, Peu d'hommes ont été admirés par leurs domestiques.

Les exégètes et les fans des Beatles apprécieront les nombreuses anecdotes qui ponctuent le texte de Germain Récamier, les psychologues analyseront la mesquinerie et l'aigreur avec lesquelles les deux hommes s'affrontent, le reste du public se souviendra du rôle central de Yoko Ono dans la fin de leur histoire. Sans que les lignes ne bougent, sans que l'histoire ne change, Mark David Chapman y mettant fin le 8 décembre.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues



À La Folie Théâtre jusqu'au 4 mars 2023. Vendredi, samedi : 19h30
Texte : Germain Récamier. Avec : Zuriel de Peslouan, Régis Lionti
Mise en scène : Camille Broquet. Visuel : Camille Broquet. Avec : Amandine Gay, Nanyadji Ka-Gara, Alexandre Pallu, Wysssem Romdhane, Alvis Sinivia
Mise en scène : Clara Chaballier

La scène est préparée pour un concert. On aperçoit un piano, une contrebasse, une guitare électrique... et des fleurs, artificielles, tiges métalliques, pétales bleu foncé. Parce qu'ils avaient raté leur grand amour...

Par hasard, dans le métro, Tatiana bouscule Eugène. Elle le reconnaît, il a plus de mal. Un été, dix ans avant, ils s'étaient rencontrés. Elle avait 14 ans, un appareil dentaire, un livre sur les genoux. Il avait 17 ans, le spleen désabusé. Et puis il y avait Olga, la sœur de Tatiana, qui passait son temps avec Lensky, 17 ans eux aussi, amoureux comme on l'est à 17 ans et qu'on se cherche autant qu'on est sûr de soi. Cet été là, Tatiana a écrit son amour à Eugène, qui l'a rejetée, et l'été s'est fini sur un drame. Depuis qu'ils se sont recroisés, ils échangent, beaucoup. Doute, encore plus. Se souviennent.

C'est une histoire éternelle, racontée par Pouchkine, par Clémentine Beauvais, qui racontent l'amour, cet amour qu'on a du mal à vivre quand on traverse l'adolescence, qu'on n'ose plus vraiment vivre quand on en est sorti.

Rachel Arditi, Clémentine Beauvais, Justine Heynemann et Manuel Peskine signent ensemble un petit bijou de théâtre, quelque part entre une comédie musicale et un opéra rock, entre Jacques Demy et Michel Berger/Luc Plamondon. On y trouve la naïveté acidulée de l'un, l'énergie des autres, la poésie qui les réunit.

Sur scène, il y a Rachel Arditi, formidable narratrice au sourire intrigant et narquois, qui fait le lien entre les séquences, elle tient avec la même fermeté les fils du destin et l'attention du spectateur. Elisa Arka et Valérian Béhar-Bonnet sont Tatiana et Eugène, ils s'inscrivent dans le registre de la douceur, du doute. Manika Auxire et Benjamin Siksou sont Olga et Lensky, les jouisseurs énergiques.

La conclusion de Pouchkine est fataliste, morale, Tatiana reste fidèle au vieux général qu'elle a épousé. Chez Clémentine Beauvais, ce n'est plus la morale qui retient Tatiana, c'est le doute, un doute instillé par les mots d'Eugène dix ans plus tôt, à quoi ça sert tout ça, on sait bien que ça finit toujours de la même façon. Tatiana reste raisonnable, guidée par une raison qui laisse l'optimisme et la soif de vivre prendre le pas sur le doute, pour une conclusion épicurienne au sens premier du terme.

Songe à la Douceur est de ces spectacles qui sont des petits bonbons qu'on aime à savourer. J'en ai savouré la forme musicale, les mots si poétiques, la conclusion optimiste. Le jeu des acteurs et des actrices, leur chant choral. La simplicité de la scénographie, qui pourtant en dit tellement. La qualité de la balance des voix, de la lumière qui sait souligner de la bonne façon.

Songe à la Douceur s'adresse à tous ceux qui sont, ont été ou seront amoureux comme on l'est à 16 ans et qu'on manque de confiance en soi. Vous êtes dans ce cas là ? Vous sortirez d'excellente humeur de la salle. Vous n'êtes pas dans ce cas là, vous avez besoin de vous voir rappeler qu'à tout âge il faut savoir être amoureux ? Vous devriez aller voir le spectacle.

G.A.F.

Au Théâtre Paris Villette jusqu'au 30 décembre 2022. Puis en tournée. Vendredi 13/01/23 : Centre dramatique national de Sartrouville (78). Vendredi 27/01/23 : Théâtre de La Celle Saint Cloud (78). Vendredi 10/03/23 : Théâtre d'Angoulême (16). Jeudi 06/04/23 : Théâtre d'Agen (47).

« LE PARFUM VERT »

Un air de B.D.

Le titre du *Parfum vert* évoque à la fois le Gaston Leroux du *Parfum de la dame en noir* (1908) et le Jules Verne du *Rayon vert* (1882). En peu de mots il s'agit de créer avant tout développement une atmosphère faite d'évocations, d'interrogations et d'énigmes. Cela s'inscrit dans la grande tradition feuilletoniste née au XIX^e siècle qui prend le lecteur par la main pour l'emmener dans un monde de mystère. Si les histoires dont on attend impatiemment la suite au prochain épisode sont tombées en désuétude, la bande dessinée a pris la relève, tout au moins lorsqu'elle aussi accepte de ménager un suspense pour le numéro suivant de l'hebdomadaire dans lequel elle paraît.

De tout cela Nicolas Pariser s'est souvenu en concevant et en découpant son tout dernier film, *Le parfum vert*. L'auteur d'*Alice et le maire* ne cache pas son goût pour le comique et même le parodique, même s'il leur adjoint une bonne dose de tragique — on meurt beaucoup dans le scénario. C'est là qu'intervient l'in-

fluence d'Alfred Hitchcock, clairement revendiquée à l'égale de celle d'Hergé. La double référence donne une élégance au film qui se traduit dans l'habillement et les décors ainsi que dans la sobriété du ton.

Le spectateur se trouve emmené à plusieurs reprises dans un découpage faisant penser à une succession de vignettes dans les strips de bd, grâce à des vues prises à travers les fenêtres d'un train en marche. Les scènes se déroulent essentiellement en intérieur, ce qui leur donne une coloration intimiste semblable à celle qui rapproche le lecteur d'une planche dessinée. Mais on passe facilement d'un lieu à l'autre et même

d'un pays à l'autre. À ce sujet, l'influence des théâtres des *Sept boules de cristal* et de *L'affaire Tournesol* est patente : le début de l'intrigue se déroule à la Comédie-Française et la fin du récit fait explorer les coulisses d'un opéra à Budapest.

Parmi les clins d'œil à Hergé, signalons aussi deux policiers moustachus comme les Dupondt et une vareuse à la Haddock pour l'actrice principale, Sandrine Kiberlain. Celle-ci tient d'ailleurs le rôle d'une autrice de bande dessinée, apparemment sans beaucoup de lecteurs, mais qui se prénomme Claire, comme la regrettée Bretécher. À plusieurs reprises, on croise planches originales et albums, y compris dans la mystérieuse demeure où le héros incarné par Vincent Lacoste est conduit après son kidnapping. On comprend que Nicolas Pariser se dise particulièrement touché par les albums de Tintin de la décennie 1930 car « ils ont pour particularité d'avoir une veine comique avec un fond politique, voire géopolitique, qui se nourrit de l'actualité de ces années-là ».

Un film d'aventures comme on n'en fait plus beaucoup. Il ne plaira pas à ceux qui veulent à tout prix cataloguer une œuvre ni à ceux qui trouveront les allusions politiques ou les réminiscences historiques pas suffisamment appuyées. Les autres seront satisfaits par sa légèreté et son entrain.

Jean Étèveaux

Pour un million t'as plus rien !

J'aime beaucoup la variété des points de vue dans la nouvelle *Nation Française*, assemblage de chroniques mordantes et de brèves ciselées sur tous les sujets de la semaine.

J'aime en particulier le ton irrespectueux de Jean-Paul Pelras, notre vaillant paysan combattant civilisationnel.

Permettez-moi cependant de sourire de sa dernière « *Lettre aux ministres millionnaires* ». De son point de vue provincial et plus encore rural, évidemment un million d'euros c'est beaucoup. J'aurais cependant bien envie de lui dire : « *Pour un million t'as plus rien* » (du temps de Molinaro c'était « *cent briques* »)... On peut certes acheter pour beaucoup moins que ça une belle maison ancienne, voire un beau château, dans le Périgord, la Creuse ou le Morbihan, et plus encore dans l'Aude depuis, en tout cas, que les Anglais sont repartis... (Encore faut-il avoir ensuite de quoi refaire les toitures). Et il y a des régions françaises où la terre est encore vendue pour une bouchée de pain... Cependant, si vous voulez habiter Paris, même dans les quartiers les moins cotés (ceux où il ne fait vraiment pas bon vivre actuellement) le prix du m² n'est jamais en dessous de 10 000 euros.

Quant à vouloir habiter un appartement dans un beau quartier, dans le V^e arrondissement ou le VI^e c'est plutôt 15 000, avec des pointes à 20 000 dans le VII^e ou le XVI^e, pour ne pas évoquer les maisons (cela existe et même avec jardin...) où on peut atteindre des prix qui feront qu'avec seulement 1 million, on n'obtiendra certainement pas plus de 50 m² habitables. Franchement ce n'est pas un luxe pour une famille ! Si nos ministres habitent Paris, ils ont bien besoin d'être « millionnaires » Sauf à se « contenter » des palais de la République (en apparence vastes et confortables mais avec des contraintes), ou à rester locataires et on a vu par le passé que ce n'était pas évident

de se faire loger à bon compte à Paris (« affaires » Gaymard, Bollufer, Fadela Amara, Christian Estrosi...)

Personnellement, ce qui me choque beaucoup plus, *a contrario*, c'est que nous ayons des ministres aussi « pauvres », du moins pour ceux qui ont travaillé dans l'industrie ou la banque, ou qui ont déjà été ministres plusieurs fois, ou qui ont hérité de parents déjà riches. Comment peuvent-ils rendre des déclarations de patrimoine aussi maigres ? Serait-ce qu'ils dépenseraient tout en vacances, en restaurants, en sorties ? Ont-ils vraiment le temps de mener une coûteuse vie de bamboche pour tout dépenser ?

Ou bien est-ce qu'ils « optimiseraient » leurs déclarations fiscales avec le conseil de bons avocats ? Ou bien ont-ils donné une partie de leur patrimoine à leurs enfants, à leurs proches, à leur maîtresse ? Tout cela parce que, dans le contexte égalitariste et jaloux de la société française, il ne faut surtout pas paraître riche (pas comme aux États-Unis où le président Trump risque des poursuites pour s'être fait passer pour plus riche qu'il ne serait !)

Le plus vraisemblable c'est qu'un certain nombre de nos gouvernants sont des tricheurs. Et, à cet égard, la déclaration de patrimoine du président de la République, ancien associé gérant chez Rothschild, laisse rêveur. Ce n'est vraiment pas la peine d'accéder à de tels emplois si c'est pour épargner si peu ! On peut se demander jusqu'à quel point les commissions financières, ainsi passées à la trappe, n'auraient pas servi à financer une partie opaque de campagnes électorales. Mais ce serait encore pécher par optimisme. L'argent est plus vraisemblablement dissimulé sur quelque compte offshore tout près d'ici (à Jersey ou au Liechtenstein ?). J'aurais pour ma part de beaucoup préféré que nos ministres et notre président déclarent des millions d'euros de patrimoine, plutôt que de se moquer aussi ouvertement du monde.

Sandrine Barsac



Paradoxe abyssal ?

par Fabrice de Chanceuil

Le 15 décembre dernier, Hervé Berville, secrétaire d'État à la Mer, s'est rendu à la 15e conférence des parties (COP 15) de la Convention sur la diversité biologique qui se tient à Montréal (Canada). À cette occasion, il a rappelé l'opposition de la France à l'exploitation minière des grands fonds et cherché à rallier à cette cause de nouveaux États. Cette opposition est-elle une juste option pour un pays qui possède le deuxième espace maritime au monde et dispose de potentialités très fortes en ce domaine au large de certains de ses territoires ?

En effet, le 7 novembre dernier, en ouverture de la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tenant à Charm el-Cheikh, le Président Emmanuel Macron a déclaré sans ambages : « La France soutient l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins. J'assume cette position et la porterai dans les enceintes internationales ».

Cette position peut paraître paradoxale alors que, depuis la crise sanitaire, la désindustrialisation de la France a été plus d'une fois dénoncée et que le gouvernement a fait de la réindustrialisation de notre pays un des axes forts de sa politique. En effet, par cette attitude, la France renonce à ouvrir un grand chantier industriel où tout est à faire et pour lequel elle dispose d'atouts manifestes. D'ailleurs, lors de la présentation du plan France 2030, en octobre 2021, le même Président Macron avait déclaré : « *Qui peut accepter que nous laissions en quelque sorte dans l'inconnu une part si importante du globe ? Il y a des familles d'innovations derrière l'exploration des grands fonds marins qui sont inouïes* ».

De fait, le fond des océans est couvert de nodules polymétalliques constitués essentiellement d'oxyde de fer et de manganèse mais comprenant aussi du cobalt, du nickel ou encore du cuivre. Connues depuis les années 1960, des consortiums se sont constitués pour explorer ces ressources mais se sont heurtés à des défis techniques importants. Toutefois, la découverte plus récente de terres rares, particulièrement recherchées pour les batteries électriques, a de nouveau aiguisé les convoitises.

De leur côté, les organisations non gouvernementales (ONG) de protection de l'environnement s'opposent à toute exploration des fonds marins dans une perspective d'exploitation, en raison de l'impact des travaux effectués sur la faune et la flore des abysses, le ratissage par hermes soulevant des sédiments qui peuvent ensevelir des quantités d'êtres vivants sur des kilomètres.

Pour autant, ces recherches ne sont pas effectuées sans contrôle puisque, depuis 1994, a été créée l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) chargée de délivrer les permis d'exploration dans les eaux internationales échappant à la souveraineté des États côtiers. Pour passer de l'exploration à l'exploitation, il faudrait disposer d'un code minier international. L'AIFM est chargé de sa rédaction mais celui-ci n'a pas abouti à ce jour, d'autant que ses opposants

s'appliquent à faire capoter tout accord. Au sein même de l'autorité, des voix s'élèvent pour un moratoire qui pourrait finalement s'imposer.

C'est aussi dans ce contexte qu'il faut appréhender la nouvelle position française. En tout état de cause, celle-ci ne doit pas être considérée comme un alignement sur les demandes des ONG écologistes. Deux explications distinctes et même opposées peuvent éclairer ce choix.

Tout d'abord, en raison même de la désindustrialisation de notre pays, il n'y a aujourd'hui aucune industrie ni même d'entreprise clairement identifiée dans les contrats miniers français. Ces contrats sont exclusivement opérés aujourd'hui par l'Institut français de recherche pour l'exploration de la mer (IFREMER), organisme public voué à la recherche scientifique sans perspective de passer de l'exploration à l'exploitation. Dans cette hypothèse, la France renoncerait faute de pouvoir tirer profit de cette possible manne.

A contrario, il faut noter que la position française ne concerne ici, au regard des instances où elle est exprimée, que les grands fonds marins dans les eaux internationales sans affecter les eaux sous souveraineté ou juridiction française. Et, de fait, dans son discours précité d'octobre 2021, le Président de la République mentionnait : « *Nous avons dans nos zones économiques exclusives la possibilité d'avoir accès à ces explorations qui est un levier extraordinaire à la compréhension du vivant, peut-être d'accès à certains métaux rares* ». Dans ce cas, la France s'attacherait à se donner une bonne image environnementale au plan international tout en se réservant le droit de développer son économie sur son territoire, en l'occurrence celui de la Polynésie française, le plus concerné par ces richesses. Faut-il rappeler que, pour la première fois, le Président français s'est aussi exprimé en novembre dernier devant le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ?

Certains y verront une duplicité, d'autres, plus simplement, une nouvelle manifestation du « en même temps » macronien.

La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros

Abonnement papier : 1 an = 300 euros.

à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>